

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2016

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3519)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par
Mme Pochon, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« , membres de »,

les mots :

« ou conseillers à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (alignement sur la terminologie de la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France).